

Nancy, le mardi 10 février 2026

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités

Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés, titulaires ou stagiaires, relevant du ministre chargé de l'éducation, ainsi que les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'arrêté du 27 septembre 2005, l'arrêté du 30 novembre 2009 et l'arrêté du 6 mars 2018 ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Sont déclarés admis à l'examen de la Certification Complémentaire, session 2025, les candidat(e)s dont les noms suivent :

➤ **L'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique**

✓ **Anglais**

Nom et prénom	Qualité	Établissement d'exercice
CHALLANT Sophie	Professeure certifiée de Sciences Physiques et chimiques	Lycée Julie Daubié 57120 ROMBAS
JEANCLAUDE Laëtitia	Professeure agrégée de Mathématiques	Collège Pierre Mendès France 57140 WOIPPY
MOREAU Théophile	Professeur agrégé de Mathématiques	Collège de l'Euron 54290 BAYON
RUETSCH Emma	Professeure certifiée de Mathématiques	Collège Jacques Monod 54710 LUDRES

➤ **Secteur Français Langue Seconde**

✓ **Français Langue Seconde – 2ème degré**

Nom et prénom	Qualité	Établissement d'exercice
SURDON Floriane	Professeure certifiée de Lettres modernes	Collège Valcourt 54200 TOUL

**Article 2 :** Madame la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

17.4  
Pierre-François MOURIER

